

DECRET N° 2002-378 du 20 Décembre 2002
portant nomination du chef d'état-major général

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution;

Vu, ensemble, les décrets n° 2002 - 341 du 18 août 2002 et 2002 -364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu, le décret n°2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérim de membres du Gouvernement ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

En Conseil des ministres

DECRETE :

Article premier : Le général de division Charles Richard MONDJO est nommé chef d'état-major général des forces armées congolaises.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions du général de division Charles Richard MONDJO, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera/.

Fait à Brazzaville, le 20 Décembre 2002

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre délégué à la Présidence
de la République, chargé de la défense
nationale

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission,

Le ministre du plan, de l'aménagement du
territoire et de l'intégration économique

Général de brigade Jacques Yvon NDOLOU

Pierre MOUSSA